

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	24	29

N° 141/2019

OBJET : Lotissement ATHENA sis ZI Robert Lavigne à Auterive - Réserve de terrain au profit de l'entreprise TRANSPORT MAUREL

L'an deux mille dix-neuf et le 09 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE, faute d'obtention du quorum, le conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal du Vernet, sous la Présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Serge MARQUIE, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE

ABSENTS AVEC PROCURATION : Céline GABRIEL à Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM à Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS à René AZEMA, Serge BAURENS à Serge DEMANGE, Sabine PARACHE à Michel COURTIADÉ

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK et Messieurs Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Serge DEJEAN, René MARCHAND

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique rappelle la compétence développement économique de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain.

Dans ce cadre, des opérations de création de lotissements à vocation d'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciale sont réalisées afin d'attirer de nouvelles activités ou permettre le développement d'activités existantes sur le territoire.

Il précise qu'à ce jour, l'ensemble des lots sont vendus ou en cours d'acquisition et qu'une forte demande d'acquisition de terrains de la part de différentes entreprises conduit la Communauté de Communes à faire une extension des zones industrielles.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes a fait l'acquisition de 15ha 20a 58ca de terre agricole sise à Auterive et attenante au lotissement HEMERA zone industrielle Robert Lavigne à Auterive. (Propriété foncière non bâtie cadastrée section AD n°102 – dénommée lotissement ATHENA). Cette acquisition permettra un aménagement et une commercialisation de lots supplémentaires afin de répondre aux attentes des entreprises.

Monsieur le Vice-Président informe les membres de l'assemblée que toutes les démarches administratives sont en cours afin d'obtenir les autorisations d'urbanisme.

Il présente également aux membres de l'assemblée la demande formulée par Monsieur MAUREL, représentant de l'entreprise TRANSPORT MAUREL, dont le siège social se situe lieudit la Barrabie 81600 MONTANS, souhaitant acquérir un lot d'une superficie de 5 hectares.

Il précise que ladite société souhaite réaliser la construction d'un bâtiment destiné à l'activité de l'entreprise TRANSPORT MAUREL.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée la réservation de 5 hectares de terrain sur le lotissement ATHENA sis ZI Robert Lavigne à Auterive et demande également, au vu de la superficie importante sollicitée par Monsieur MAUREL, que la dite cession soit réalisée au prix de 9.50 € hors taxes le m² soit 11,40 € TVA Incluse.

Considérant la surface arpentée totale de la dite parcelle, soit au total 50 000 m², la cession pourrait être réalisée au prix convenu de 475 000 € hors taxes soit 570 000 € TVA incluse.

Monsieur le Vice-Président précise que cette vente ne pourra être conclue que si la Communauté de Communes obtient toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à réserver 5 hectares de terrain sur lotissement ATHENA sis ZI Robert Lavigne à Auterive au profit de Monsieur MAUREL ou toute personne morale désignée par ce dernier, aux conditions ci-dessus définies pour la réalisation du projet susvisé ;

PRECISE que la Communauté de Communes ne pourra conclure la vente que lorsque toutes les autorisations d'urbanismes auront été obtenues ;

INDIQUE que la Communauté de Communes disposera d'un droit de rétrocession unique à son profit de la parcelle concernée, aux conditions initiales de commercialisation, si dans le délai de deux ans à compter de la notification de la délibération de cession aucun travaux de construction de bâtiment n'était entrepris ou si le projet de l'entreprise ne correspondait pas à celui exposé lors de la réservation initiale du terrain ;

DESIGNE la SCP BENAC et BOYREAU à l'effet de procéder à la rédaction des actes, l'ensemble des honoraires étant porté à la charge de l'acquéreur.

DONNE POUVOIR et **MANDATE** Monsieur le Président ou tous clercs de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, afin de signer le compromis de vente ainsi que tous documents annexes correspondants.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Municipal du Vernet, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS